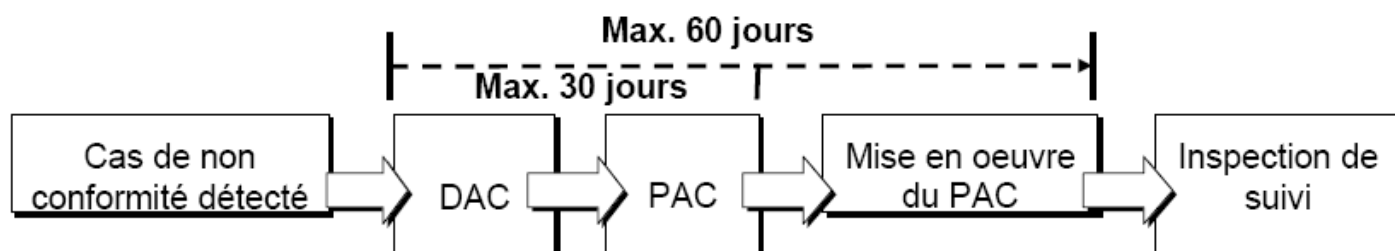


Options de l'industrie en réponse aux DAC émises lors des inspections SVC

Durant les ateliers de l'industrie sur le système de vérification de la conformité (SVC), les participants ont pris connaissance des nouvelles procédures de l'ACIA concernant le traitement des cas potentiels de non-conformité identifiés durant les inspections routinières. Si un inspecteur assigne une note inacceptable à l'une ou l'autre des tâches à accomplir conformément au SVC, il émettra une demande d'action corrective (DAC) à l'usine. La DAC décrit la non-conformité et requiert que l'usine dresse un plan d'action corrective (PAC) pour corriger la situation. L'usine a deux options. Elle peut présenter un PAC détaillant comment la non-conformité sera corrigée et comment l'usine prévient sa répétition. Par ailleurs, elle peut aussi présenter une « demande d'examen » si elle est d'avis qu'elle est en conformité aux règlements et qu'elle prévoit, de ce fait, contester la DAC.

Si l'usine opte pour le premier choix, un PAC écrit ou verbal devra être transmis à l'inspecteur dans les 30 jours suivant la réception de la DAC et la non-conformité devra être corrigée dans les 60 jours de la réception de la DAC. (Nota : ces délais peuvent être réduits au choix de l'inspecteur selon la gravité de la non-conformité). Une fois que le PAC a été présenté, l'inspecteur devra en déterminer l'acceptabilité dans les 5 jours ouvrables suivant sa réception. Si le plan est accepté, l'usine devra procéder à sa mise en oeuvre après quoi l'inspecteur fera une visite de suivi (v. le diagramme) et fermera le dossier de la DAC.



La deuxième option, soit la demande d'examen, est en principe un processus d'appel qui jadis n'était pas offert à l'industrie. Si l'usine décide de contester une DAC, elle peut en aviser l'inspecteur par écrit dans les 10 jours suivant l'émission de la DAC. La demande doit aussi inclure les preuves justifiant l'appel (données de validation). L'inspecteur adressera la demande au nouveau coordonnateur régional du SVC qui sera responsable de l'étudier et d'y répondre de façon opportune. L'inspecteur servira de liaison et transmettra la décision finale aux dirigeants de l'usine. Les décisions découlant des examens sont également transmises à tous les coordonnateurs régionaux du SVC afin d'assurer la cohérence du traitement des demandes ultérieures d'examen.

L'ACIA a fait savoir que les décisions découlant d'une demande d'examen peuvent mener à la mise à jour du formulaire d'inspection SVC. L'ANAC encourage donc les membres à utiliser cette option lorsque la chose est jugée appropriée. Les membres sont aussi encouragés à tenir l'ANAC au courant des demandes et des décisions qui en résultent. Ainsi, l'Association sera en mesure de retracer les questions soulevées par l'industrie et de faire un suivi auprès de l'ACIA en ce qui touche les modifications qui s'imposent au formulaire d'inspection SVC.

Pour plus de détails concernant les inspections SVC et le processus entourant les DAC, il est possible de télécharger une copie du [Manuel de procédures sur l'inspection SVC des établissements d'aliments du bétail](#) de l'ACIA à même le site Web de l'ANAC à l'adresse www.anac-anac.ca/fr/activitepublication/cvs.html. Ce document a été distribué à tous les participants aux ateliers de l'industrie sur le SVC.